



<http://www.rp59.fr>

Racines et Patrimoine

En Avesnois

Le mot du président

La 7e exposition du jeudi de l'Ascension a été un succès si l'on en croit le nombre de visiteurs. Merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette manifestation

Une partie de cette exposition est consultable à travers un diaporama sur le site associatif: <http://www.rp59.fr> onglet "Rousies hier et aujourd'hui".



Le maire de Rousies, P Roche, J. Sulek, première adjointe, et Jean Pierre Bouleau

cherches. Depuis 6 mois, 8 dépouillements ont été ajoutés, d'autres ont été complétés (la dernière est Liesies), soit un complément de 14 000 entrées.

Vous pouvez nous aider en participant au dépouillement partiel d'une commune ou d'une table décennale. Pour cela contactez moi (alain-delfosse@wanadoo.fr).

Le calendrier des permanences et sorties du second trimestre est en cours d'élaboration. Il sera consultable bientôt. En voici un aperçu:

Nous participerons au salon Scaldobresia les 15 et 16 septembre, au salon du GEPHIL fin novembre, et au salon de l'association Ardennes Généalogie le 1 décembre.

Alain Delfosse

Notre base de données en ligne continue de grossir, vous facilitant les re-

Quelques outils à votre disposition

Le forum internet

<http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/>

La base de données « actes en ligne »

<http://www.rp59.fr> onglet « actes en ligne »

La table des mariages

<http://www.rp59.fr> onglet « table des mariages »

La liste des communes numérisées

<http://www.rp59.fr> onglet « numérisations »

DANS CE NUMÉRO :

Le mot du président	1
Une commune qui se sait plus enter- rer ses morts	2
Une découverte macabre	5
Le droit de valtonage	6
La fabrique de tubes de Louvroil	8
Mariés deux fois	10
Un mariage de convenance	11
7e expo de l'Ascension	12
La fièvre adynamique	14
1942: la grève des métaux	16
Traces d'histoire: 1870-1914	19

UNE COMMUNE QUI NE SAIT PLUS ENTERRER SES MORTS

« *En conflit avec le Département sur la question du cimetière, la municipalité de ROUSIES a démissionné.* »

C'est ainsi qu'est titré un article du « REVEIL DU NORD » daté du 02/04/1932.

Mi 19^e siècle, l'église de Rousies est devenue trop petite. Une plus grande sera construite sur l'emplacement de l'ancienne et du cimetière. Un nouveau cimetière entre en fonction en 1867

La population est alors de 537 habitants. La moyenne annuelle des décès est de 15. L'industrialisation de la ville provoque l'augmentation du nombre d'habitants, qui atteint 2650 en 1921 (3442hab en 1932). La moyenne des décès a doublé.

Dès 1922, voyant le cimetière se remplir, le conseil municipal dirigé par Emile POUPLIER contacte le propriétaire du terrain avoisinant dans le but de l'agrandir. M. Dollé, le géologue de la faculté des sciences de Lille conclut qu'il est préférable de choisir un autre emplacement. Il invoque principalement les dangers de contamination des eaux consommées par la population. Il Ajoute qu'il est difficile de trouver un terrain convenable à proximité des routes de Maubeuge, Ferrière et Cerfontaine par suite de la faible épaisseur de limon qui recouvre les terrains. Indiquant que seule la route de Recquignies était bordée de terrains qui conviendraient.

Les fouilles démontrèrent que le terrain désigné par le géologue ne convenait pas, à cause des grés qui se trouvaient à moins d'un mètre de profondeur et de l'eau stagnante. Nouvelles visites de M. Dollé qui indique un emplacement dans la rue des viviers, puis dans la rue de Maubeuge, abandonnés car le roc affleure le sol.

Découragée, la municipalité tourne ses efforts vers un autre but, cherchant à donner à la population ce qui avait été la cause de l'échec de son projet d'agrandissement de cimetière : l'eau potable. Des contacts sont pris avec les communes de Louvroil et Hautmont pour réaliser des forages.

Le 09/08/1929, le conseil municipal propose un terrain appartenant à M. LISSE, de Jeumont, situé au lieu dit "la Vaqueresse, les sablonnières", section A N°549, d'une contenance de 18,50 ares, ou un terrain situé au lieu dit "le petit champ", d'une contenance de 20,43 ares, appartenant au bureau de bienfaisance de Maubeuge.

Le 30/10/1929, le géologue écrit: « Le cimetière actuel de ROUSIES [actuellement rue de la grimpette] est situé au N-E du village à l'entrée du bois des Bons Pères. Son sol est constitué par la marne de la Porquerie [se dit des argiles vertes ou grises pures]. Etabli en un point culminant du village, les eaux de ruissellement et d'infiltration s'écoulent dans la direction de ce dernier. D'autre part il n'y a pas de limon en cet endroit. Ce terrain est donc tout à fait impropre à la décomposition des matières organiques et mal placé géologiquement. IL NE PEUT ETRE AGRANDI. »

L'administration municipale propose, puisqu'on ne peut agrandir le cimetière existant, l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur le territoire de la commune de Cerfontaine (parcelle N°10 du cadastre), d'une contenance de 5615 ares, appartenant à M. STAINCQ de Rousies. Le sol de cette parcelle est constituée de sables Aacheniens. Elle est située au S-E du village, à 800m environ de celui-ci, et à 150 m de toute habitation. Par ruissellement les eaux rejoignent la Solre par l'Ouest; par infiltration, les eaux de pluie ne peuvent contaminer les puits du village situés à une altitude supérieure. Le terrain sablonneux est très propice à la décomposition des matières organiques. Aussi ce projet se présente dans des conditions FAVORABLES. La durée de rotation d'inhumation peut-être évaluée à 10 ans. Un autre projet de la commune consisterait à installer le cimetière au lieu dit "le petit champ" (N°346 et 347 du cadastre). Cette parcelle, située au N-E de Rousies près d'un groupe d'habitations a son sol formé par le Famennien. Les eaux de ruissellement s'écoulent en cet endroit dans la direction des maisons. Les eaux d'infiltration contamineraient les puits profonds de 10m environ. Aussi ce projet d'établir un cimetière en cet endroit se présente dans des conditions DEFAVORABLES ».

La commission municipale démontra au géologue que les dangers de contamination des eaux consommées par la population qui avaient motivé la décision sa décision d'empêcher d'agrandir le cimetière actuel n'existeraient plus en 1930, Rousies devant être pourvue d'une distribution d'eau potable au cours de cette année. Mais, regrettant cette solution, elle estime que l'état des choses actuel ne peut se prolonger, qu'il est urgent de trouver un emplacement pour les sépultures, l'ancien cimetière étant rempli, et adopte par 10 voix pour, six contre et un blanc la solution exigée. Il demande à M. le Préfet de permettre encore dans l'ancien cimetière les inhumations dans les concessions faites à diverses familles de Rousies.

Le 08/11/1929: le préfet donne son accord pour le lancement du projet d'implantation du cimetière sur le terrain situé sur le territoire de Cerfontaine, d'une contenance de 56 ares. Le 13 du même mois, le conseil municipal de Cerfontaine donne son accord

Le 02/12/1929, M. Ernest STAINCQ signe une promesse de vente pour le terrain de Cerfontaine, valable pour un délai de 6 mois.

Le 20/06/1930, le Maire écrit: « Le terrain est complètement entouré de haies vives d'épines en très bon état, les haies sont consolidées tous les cinq mètres environ par un pied de frêne d'un diamètre moyen de vingt centimètres, cette clôture en donnant un ombrage très convenable est d'une solidité à toute épreuve; sa hauteur est de 1,60 m. Sur une superficie de deux ares environ, dans le sud du terrain, existe un monticule qui devra être aplani. L'enlèvement des 50m³ de cette butte sera exécuté par l'employé communal chargé de l'entretien du cimetière.

13/09/1930; accord du sous préfet pour l'acquisition du terrain.

06/11/1930: accord de M. le Préfet pour l'achat du terrain au prix de 27 500 francs. « Aussitôt la mise en état du terrain, l'actuel cimetière devra être fermé ».

Malheureusement, le délai d'option d'achat est expiré. M. STAINCQ s'étant ravisé, il a été impossible de le faire revenir sur sa décision. Le 05/03/1931, ne voulant recourir à l'expropriation qu'après avoir épuisé toutes les possibilités d'acheter un terrain à l'amiable, le conseil municipal envisage l'achat d'un terrain de 1,55ha situé au lieu dit "les viviers" tenant au chemin de Rousies à Ferrière la Grande pour le prix de 77 500 francs, et demande une expertise géologique. Malheureusement, le roc affleure le sol, le terrain ne convient pas.

Le 09/10/1931, la société des Glaces de Rousies accepte de vendre un terrain limitrophe au cimetière, d'une superficie de 22 ares. Le Conseil Municipal adopte cette solution, considérant « que les recherches faites pour créer un nouveau cimetière n'ont pu aboutir, aucun terrain n'ayant été reconnu propre à cet usage sur le territoire de Rousies » et « qu'il est urgent de posséder au plus tôt l'emplacement nécessaire pour procéder aux inhumations, le cimetière actuel étant rempli », et demande à M le Préfet de bien vouloir approuver la décision. La commune est alimentée depuis peu en eau potable par une adduction venant de puits forés à Limont-Fontaine. Le maire ajoute, début 1932 : il y a dans cette affaire une excellente occasion pour que Rousies puisse occuper ses chômeurs».

Mais le 17/02/1932, le conseil départemental d'hygiène donne un avis défavorable, invoquant le décret du 23 prairial an III (interdiction d'implanter un cimetière à l'intérieur des villes).

De guerre lasse, le conseil municipal, réuni le 12 mars 1932, démissionne, « devant l'impossibilité d'aboutir à une solution et se résoudre à laisser la population de Rousies sans champ de repos pour ses morts »

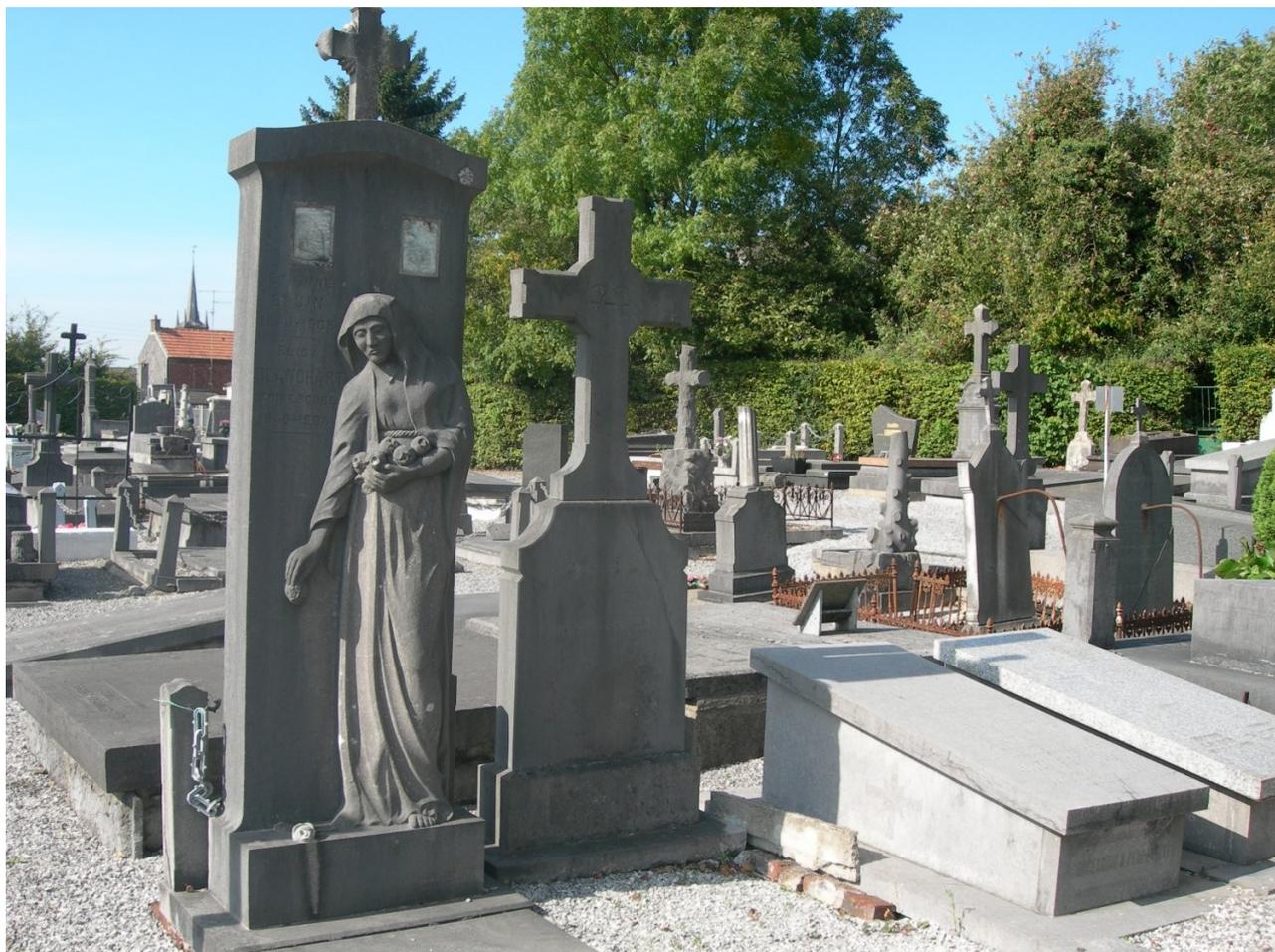
Le 01/04/1932, M. le Préfet demande au conseil départemental d'hygiène de revoir sa décision. Ce dernier maintient sa décision, indiquant 1) que le cimetière actuel est établi dans des conditions déplorables. 2) il constitue un grave danger pour les habitants des maisons voisines. 3) il a été établi, ou les immeubles ont été construits en contradiction formelle avec les règlements habituels. 4) l'agrandissement ne tient pas compte des divers décrets et arrêts du conseil d'Etat. Une solution temporaire (2 ans)est proposée : utiliser une bande de terrain de 3m bordant le côté sud du cimetière, avec condition impérative de creuser un fossé de 1,50m autour du cimetière afin de capter les eaux de ruissellement et de saturation du sol, qui seront canalisées de façon étanche vers la rue Jules CUISSET où elles seront filtrées, chlorées, avant d'être rejetées dans la Solre.

La décision est refusée par le conseil municipal au motif « qu'il n'est pas admissible de dépenser une centaine de mille francs au minimum pour inhumer pendant un délai de deux ans ». Avant de quitter la mairie, Emile POUPLIER écrit à M. le Préfet « qu'avant de quitter la mairie, j'ai voulu trouver une solution et après recherche j'ai enfin découvert en plein du bois des Bons Pères, à 300m des dernières habitations du pays une bande de bonne terre et vous demande de bien vouloir faire procéder de suite à l'examen géologique rituel ».

L'expertise aura lieu le 23/09/1932, avec celle de deux autres terrains. La première parcelle est située dans le bois des Bons Pères, la seconde au lieu dit "la fâche du diable", en bordure du chemin allant vers Cerfontaine, la troisième au lieu dit "les sarts" proche de la rue de Maubeuge. Une couche de limons de 2m est visible dans les cas. La conclusion du géologue est que les deux terrains sont favorables, avec préférence pour le second, moins humide. Le troisième peut convenir, à condition de vérifier qu'il n'existe pas de puits dans un rayon de 100m, et que l'eau potable vienne uniquement de bornes-fontaines, sous réserve de l'application des instructions ministérielles en vigueur, étant donné la proximité des habitations. C'est cette solution qui va être retenue par le conseil municipal dirigé par Victor FILLEUR.

Le 04/05/1933, la commission d'hygiène donne son accord. L'acte de vente est signé le 03/11/1933. Le terrain a une superficie de 86 ares, et une bande de terre de 6 ares est prévue pour le chemin d'accès. L'article 2 de l'arrêté préfectoral stipule que « aussitôt la mise en état du terrain, le cimetière actuel sera fermé ». Le 12/07/1933, le conseil municipal demande à la préfecture la modification de cet article, « afin de permettre aux familles ayant fait l'acquisition de concessions temporaires ou perpétuelles dans l'ancien cimetière, d'inhumer leurs membres décédés dans ces concessions pour le temps restant pour les temporaires et pendant une durée illimitée pour les perpétuités ». La modification dut être accordée, puisque le l'ancien cimetière est encore en service actuellement.

EPILOGUE : le cimetière de la rue de Maubeuge a été inauguré le 11 octobre 1936, soit 14 ans après les premières démarches. Il a été agrandi en 2011.



L'ancien cimetière, rue de la grimpette

DECOUVERTE MACABRE

Le 30 Frimaire an VII de la République française à huit heures du matin , Irénée Mention , agent municipal de la commune de Louvroil, rédigeait cet acte de décès peu commun qui aurait pu inspirer Hercule Poirot. En voici la teneur.

« En ce trente Frimaire de l' AN VII sont comparus devant moi les citoyens François Brohet, manouvrier âgé de 43 ans, demeurant à Hautmont, Canton de Maubeuge Nord, et Jean Joseph Cornué, pêcheur de grenouilles âgé de 44 ans, demeurant banlieue de Maubeuge, porte de Mons, chef lieu de Canton du département du Nord.

Jean Joseph Cornué s' en allant sur la route de l'Audruy vers 8 H du matin, parvenu vis à vis la pâture dit la Wattaine, avait aperçu sur la dite route que, dans le chemin de la Semaillère menant à la Ferme Basse, il y avait un inconnu mort. Moi Irénée Mention m'étant transporté sur le champ à l' endroit indiqué, j' ai reconnu le cadavre de Jean Baptiste Lefebvre, huissier de canton à Maubeuge.

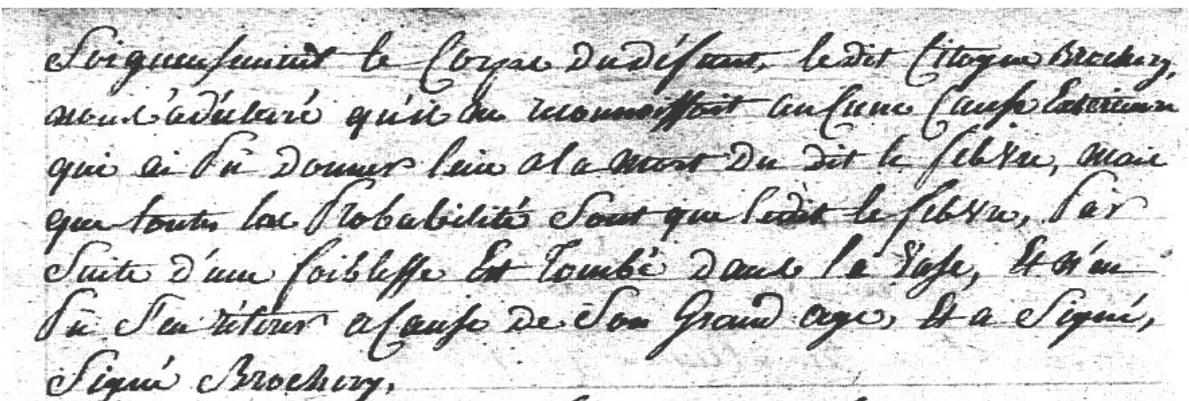
J' ai à l'instant fait transporté JB Lefebvre à la Ferme Basse et instruit le citoyen Cauliez, juge de paix qui s' est rendu à la ferme et y a rédigé le procès verbal ci après ».

« L' AN VII de la République Française 30 Frimaire à 3h de l' après midi, nous Augustin Cauliez, juge de paix officier de police judiciaire du canton de Maubeuge, en conséquence de l' avis du citoyen Mention, agent municipal de Louvroil, et avisé à la date de ce jour vers midi par le garde champêtre de la dite commune qu'un particulier avait été trouvé mort sur la route de l' Audruy à peu près vis à vis la ferme Basse, puis transporté à la dite ferme où a été reconnu le cadavre de Jean Baptiste Lefebvre, âgé d' environ 72 ans, huissier de tribunal demeurant à Maubeuge.

Découvert par Jean Joseph Cornué l'individu mort était placé à terre sur ses deux genoux renversés, la tête en arrière.

Ayant rencontré le dit Cornué, l' avons invité à se rendre à la dite ferme de la Basse pour déclarer plus amplement sa connaissance sur cette mort inconnue, alors qu'il allait pour pêcher des grenouilles dans les environs de Rémy Malbaty (ancien nom de Saint Rémy du Nord) et aurait trouvé le dit Lefebvre renversé mort à l' entrée du chemin venant de Rémy Malbaty allant en direction de la Ferme Basse, ne portant aucune trace de blessure mais entièrement mouillé.

JJ Cornué n'ayant rien d'autre à ajouter, le citoyen Brochery, officier de santé de la commune de Maubeuge a constaté , après avoir soigneusement examiné le corps, qu'aucun coup mortel n'avait été porté, toutes les probabilités étant que Lefebvre soit tombé dans la vase suite à un malaise et n' ait pu s'en délivrer vu son grand âge . »



Soigneusement le corps du défunt, le dit Citoyen Brochery, nous a déclaré qu'il ne reconnaît aucune cause certaine qui ait pu donner lieu à la mort du dit le febvre, mais que toutes les probabilités sont que le dit le febvre, soit suite d'un foiblesse est tombé dans la vase, et qu'il s'en est retiré à cause de son grand âge, et a signé, signé Brochery,

DROIT DE VALTONAGE EN 1744

Quand un jeune homme se fiançait en dehors de sa paroisse, il était d'usage de bien l'accueillir dans le village de la future. Au cabaret, ceux de son âge l'invitaient à leur table ; l'un d'entre eux, emplissant son verre, le lui offrait; l'étranger avalait, quelques gorgées et tendait à son hôte la coupe de l'amitié, dont celui-ci achevait de vider le contenu.

Après avoir reçu ces honneurs, la personne du fiancé était sacrée, et dans les bagarres fréquentes à l'auberge, il y a cent cinquante ans, nul n'eut osé le frapper ni même le provoquer.

En revanche, le jour du mariage, il acquittait largement la dette de reconnaissance qu'il avait contractée. En échange d'un bouquet, de fusées et de quelques coups de fusil, il donnait à la jeunesse une somme consacrée au divertissement de celle-ci.

C'est ce qui constituait le droit de valtonage. Le marié refusait-il les honneurs et fermait-il sa bourse ! On le cornait, avec les siens; autrement dit on leur offrait un charivari à l'aide de chaudrons, casseroles, sur lesquels on frappait pour faire le plus de bruit possible. Les paysans se relayaient pour ne laisser aucun repos à la noce, qui s'achevait au milieu d'un vacarme infernal.

A Saint-Aubin, en 1744, le charivari parut insuffisant pour apprendre les usages du pays à un individu de Saint-Hilaire, et le prévôt eut à juger un curieux procès sur lequel nous donnerons quelques détails :

Charles Thomas, paroissien de Saint-Hilaire. épousait à Saint-Aubin le 11 février 1744 sa cousine germaine, **Anne Jeanne Thomas**. N'ayant jamais reçu aucune honnêteté lorsqu'il venait voir sa belle, il avait refusé, à l'occasion de sa noce, d'entrer en pourparlers avec les compatriotes de sa future, qui résolurent de relever cet affront.

Cependant le pauvre garçon était déjà bien à plaindre. Ce n'était pas tout rose que de prendre femme au pays d'Avesnes. Au repas de noce, qui durait une demi-journée, le nouveau marié servait les convives en veste, tablier et bonnet blancs, la serviette sous le bras, une cocarde jaune au côté du bonnet.

Au dessert, les convives enlevaient la jeune épouse et ne la lui rendaient que le soir, après avoir obtenu de lui une rançon de liqueurs. Charles Thomas avait supporté ces épreuves et pensait en avoir, fini avec les mauvais plaisants, lorsque vers dix heures du soir, on frappa à la porte.

Elle est ouverte et les gens de la noce aperçoivent une douzaine de particuliers déguisés et masqués, accompagnés de deux paroissiens en costume décent et convenable.

- Répondez-vous des masques? demanda-t-on à ces derniers, qui sont connus.
- Oui, certainement, répliquent-ils, et la bande entre sans autres négociations.

Les nouveaux venus sautent, dansent, font du tapage, sous prétexte de se divertir, et le marié, qui prévoit le danger, enferme sa femme à la cave.

Une invitée a son bonnet enlevé par un des malotrus, qui le jette à terre, le foule aux pieds et se livre à une incongruité de fort mauvais goût. Sa sœur, qui proteste, subit même mésaventure et sa coiffure est mise en pièces.

La mariée, qui a froid à la cave, va se chauffer à la cuisine. Surprise par les masques, elle est saisie à la taille et ils tentent de la jeter hors de la maison. Elle résiste et a la jambe meurtrie entre la porte et le châssis. Aux cris qu'elle pousse, ses gens volent à son secours, le mari en tête. Celui-ci est assailli par la bande, qui le traîne plus de trente pas, lui déchire ses vêtements et le frappe brutalement. Les invités le défendent de leur mieux. C'est, une mêlée générale, où les jeunes gens de Saint-Aubin qui « poussent des jurements exécrables et des blasphèmes odieux » se montrent grossiers et emportés, à ce point, que l'un d'eux réclame une épée pour la passer à travers le corps du pauvre Thomas.

Enfin les combattants se séparent, et les amis de la mariée, rentrés chez celle-ci, pansent leurs yeux pochés, comptent leurs plaies et s'assurent du désastre de leurs toilettes en loques.

Deux des masques reviennent, ils reprochent à Thomas de n'avoir pas voulu accepter les honneurs; ils demandent avec insolence qu'on leur paie à boire. Sur le refus du mari qui rappelle comment il a été reçu à Saint-Aubin, où jamais ils ne lui ont offert un verre de bière, ils se retirent définitivement en maugréant et en disant qu'ils savent ce qu'ils ont à faire.

Le lendemain, 12 février 1744, le procureur d'office de la seigneurie de Doullers, dont dépendait Saint-Aubin, était mis au courant de ce scandale. Il dressait une plainte qu'il envoyait au prévôt, Jules Hercules Hennes, en résidence à Maubeuge.

Le prévôt entendait les témoins, interrogeait les accusés, car les masques avaient été reconnus au cours de la bagarre, et il leur infligeait des amendes variant de trente à six livres. Il leur faisait défense d'exiger

à l'avenir le prétendu droit de valtonage et d'user de voies de fait, sous plus grosses peines. Les délinquants étaient condamnés aux dépens, le tout solidairement. Bien que leur attitude en justice eût été plutôt piteuse, le prévôt de Maubeuge, qui voulait en finir avec ces habitudes peu courtoises, déjà interdites du temps de Philippe II, craignait des difficultés et il écrivait au procureur :

« Je crois que tout ceci va donner matière à bien des discours et faire du fracas ; mais nous sommes au-dessus de tout cela, et dans le cas de n'avoir rien à appréhender de notre décision que je ferai exécuter à la rigueur et sans modération d'une obole, quand même on se soumettrait sans appel. » .

Hennet ne se trompait pas. L'un des condamnés, Pierre-Joseph Namur, se pourvoyait, ainsi que sa femme, devant le Parlement des Flandres, demandant infirmation du jugement qui les frappait. Ses camarades l'aidaient sans doute pécuniairement. Mal en prit à Namur qui eut le dépit de voir la décision prévôtale bien et purement confirmée. La carte à payer était lourde. Rien que la note des frais réclamés par l'office de Doulers s'élevait à 43 florins ; le procureur avait envoyé 144 florins à Douai pour soutenir la cause de la justice. C'est que le divertissement de la jeunesse de Saint-Aubin, le 11 février 1744, n'était pas banal. Tout le monde ne s'offre pas le luxe de rosser une noce au grand complet.

Le droit de valtonage était interdit depuis le règlement du grand bailli du Hainaut en date du 29/03/1672:

« Et sur la requête présentée par le dit officier de Beaumont pour avoir interprétation du règlement, a cité, ordonné et déclaré qu'il suffit de la seule demande du droit de valtonage pour encourir les amendes comme par l'Ordonnance de ce conseil du 29 de mars 1672 & que l'amende se doit payer par chacun de ceux l'ayant demandé & de ceux qui seront assemblés à cet effet. Fait à Mons le 16 de décembre 1681 ».

Rappel à Maubeuge: Fait défense à tous d'exiger aucun droit de valtonage, ou autre tel que ce soit des étrangers venant se marier audit lieu à peine de 50 livres d'amende.

Autre placard:

« Sur remontrance faite à son Excellence le Duc D'Aremergh par les pasteurs et officiers de la ville de Beaumont sur les désordres qui se commettaient journalièrement par la jeunesse au sujet de valtonane, a été ordonné par la dite Excellence come s'ensuit.

Pour ce que dessus, avons autorisé le prévôt de la ville de Beaumont de défendre à tous les hostelains et cabaretiers, de recevoir ny retenir aucune personne chez eux pour y boir après neuf heures, à peine de soixante sols d'amende, aussi à tous exiger aucun droit de valtonage, ou autre tel que ce soit aux étrangers venant à se marier audit lieu, à peine de cinquante livres d'amende...."

Sur requête présentée par les officiers de la terre de Chimay, a été ordonné que le présent servira pour tout le pays de Hainaut. Fait à Mons le 8 d'avril 1672. »

Dans les environs de Maubeuge, ce droit continuait à se payer, si l'on en croit le témoignage suivant: "un jeune homme du village d'Ostergnies, qui voyait une demoiselle de Rousies dans l'intention de se marier, fut contraint par la jeunesse, de payer le droit de valtonage, et ce ne fut qu'après des coups donnés et reçus qu'il se décida à satisfaire à l'exigence de la jeunesse de Rousies".

1744. *3/11*

J
 Le onze février mil sept cent
 quarante quatre après la
 publication de trois bans
 et obtenu dispensa du quatrième
 degré de consanguinité Egal
 ayant pris leur consentement
 mutuel ont été par Nous Marie
 Charles Thomas de la paroisse
 des Saint-Bilaire et Anne-Jeanne
 Thomas de la paroisse du Saint-Aubin.
 L'Epoux fils d'Etion Thomas et
 Marie Agnes Lambert âgé de
 vingt ans, L'Epouse fille de
 Nicolas Thomas, dit le leu,
 et Marie-Anne Thomas âgée
 de vingt-un an cinq mois et demi
 sans opposition de la part des
 parents: Assistés des Jean
 Laurent Thomas, Jean Joseph
 Thomas, Jean Joseph Ravau
 Dominique Joseph Gille.
 Charles Thomas
 Anne Jeanne Thomas
 Jean Laurent Thomas
 Jean Joseph Thomas
 Jean Joseph Thomas
 Dominique Joseph Gille
 J. Harton Cure

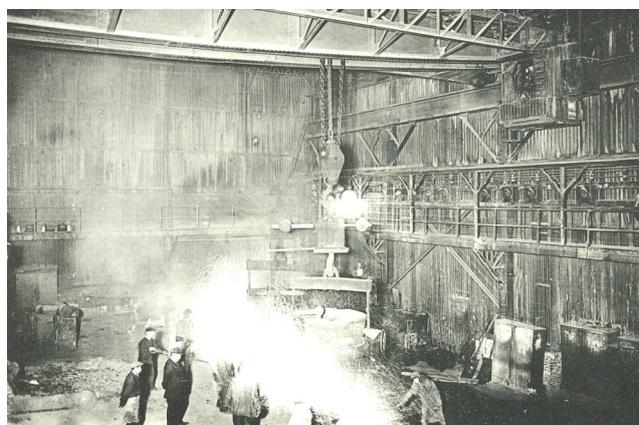
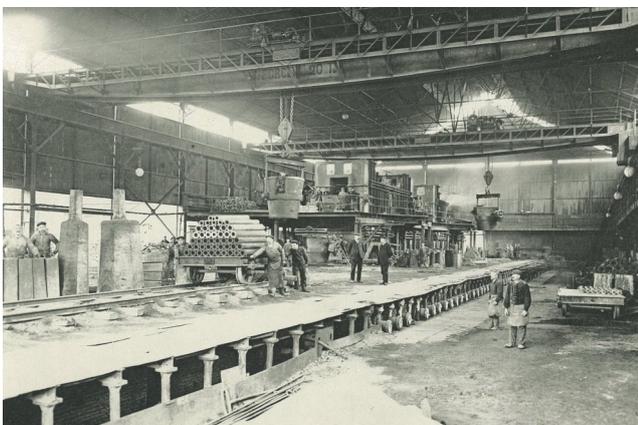
LA FABRIQUE DE TUBES DE LOUVROIL

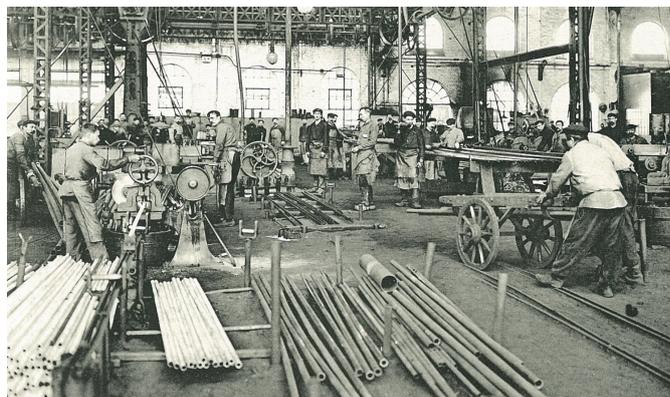
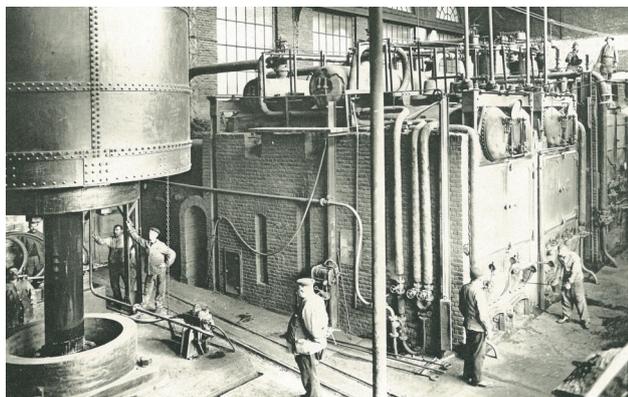
Un siècle sépare ces deux photos de la rue de la Résistance le long de la voie ferrée de Louvroil.



Avant de devenir le « LOU » de la société Vallourec en 1920, ce site permit , dès 1907, à la population de notre région de vivre une époque florissante pour tous.

Le cycle de production de la « Société Française de fabrication des Tubes » fut créé par son Directeur Albert Potvin , sorti de l' école des Mines de Mons en 1891, qui mit au point avec ses ingénieurs les différents outils de transformation depuis la barre d' acier jusqu' au produit fini comme en témoignent ces quelques photos.





Patrons et ouvriers faisaient bon ménage ; la Direction savait reconnaître financièrement le savoir faire de ses collaborateurs.



Officier retraité de l'artillerie française puis conseiller municipal de Louvroil, le Jeumontois Albert Potvin (au centre de la photo) ne supporta pas l'occupation allemande et s'exila à Paris où il prit la Direction des filiales de sa société. Il décéda le 19 août 1917 à l'âge de 50 ans affaibli par la maladie, l'invasion de son pays et l'annonce de la démolition de son usine de Louvroil.

Ci-dessous les ouvriers de l'aciérie



MARIES DEUX FOIS A TREIZE ANS D'INTERVALLE

Philippe SPOULET épouse Marie Anne FUSSIAU à Maubeuge le 18/04/1719.

Treize ans plus tard, le curé de Colleret, apprenant qu'il existe une consanguinité au quatrième degré entre les époux, considère le mariage nul. Après avoir obtenu la dispense, il célèbre le mariage le 12/04/1732.

Six enfants naitront du premier mariage, un autre du second mariage

Le 12 juin 1732. Le nommé Philippe Spoulet et Marie Anne Fussiau croyant être mariés depuis quatorze ans puisque toutes les formalités requises au mariage légitime avaient été observées et que personne ne s'y était opposé cependant depuis peu de tems il est venu à connaissance que lesdits susnommés sont parents au quatrième degrés de consanguinité c'est pourquoi ayant Observé les formalités requises et obtenu dispense de laditte parenté ledit Philippe Spoulet et Marie Anne Fussiau se sont rejoints par mariage en présence de Monsieur le curé et des témoins soussignés le tout s'est fait publiquement dans l'église de notre paroisse parce que l'empêchement était connu publiquement et on a publié un ban et obtenu Dispense des deux autres.

à publier au premier mariage
Le 12 juin 1732 Le nommé philippe Spoulet et marie anne fussiau croyant être mariez depuis quatorze ans puisque toutes les formalités requises au mariage légitime ont été observées et que personne ne s'y estoit opposé cependant depuis peu de tems il est venu à conoissance que lesdits susnommés sont parents au quatrième degré de consanguinité c'est pourquoi ayant eu les formalités requises et obtenu dispense de laditte parenté ledit philippe Spoulet et marie anne fussiau se sont rejoints par mariage en présence de Monsieur le curé et des témoins soussignés le tout s'est fait publiquement dans l'église de notre paroisse parce que l'empêchement étoit connu publiquement et on a publié un ban et obtenu dispense des deux autres

18^{to} à Matrimonio Juncti sunt Philippus Spoulet et Maria Anna Fussiau à l'altre Petro Larue delegato publicatis tribus bannis, testibus Joanne Siran, Nicolao Francisco Baudry, Joanne Francisco Fussiau et aliis. ita est
Philippe Spoulet
marque
de Marie Anne Fussiau
N. Baudry

philipe Spoulet
à marque
marie anne fussiau
J. Fussiau
1732
Jean Francois
Nepheux Fussiau
mercier parochus
in colleret
1732

Le premier acte de mariage le 18/04/1719 à Maubeuge

Le second acte de mariage le 12/06/1732 à Colleret

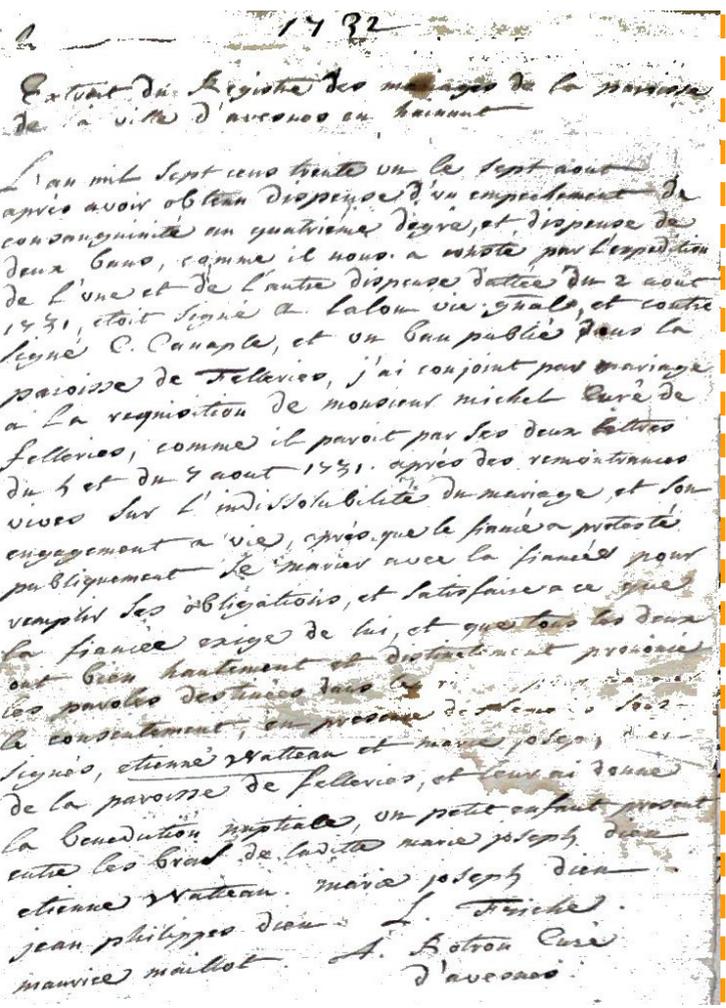
UN MARIAGE DE CONVENANCE

Le 18/02/1731 naît Anne Joseph WASTIAUX, fille illégitime d'Etienne WASTIAUX et de Marie Joseph DIEU. Le curé de Felleries et la mère du nouveau né semblent faire pression pour que la situation soit régularisée: le mariage sera célébré par le curé d'Avesnes, après toutes les précautions d'usages. Sur l'acte de naissance d'Anne, le « il » de « illégitime » est barré.

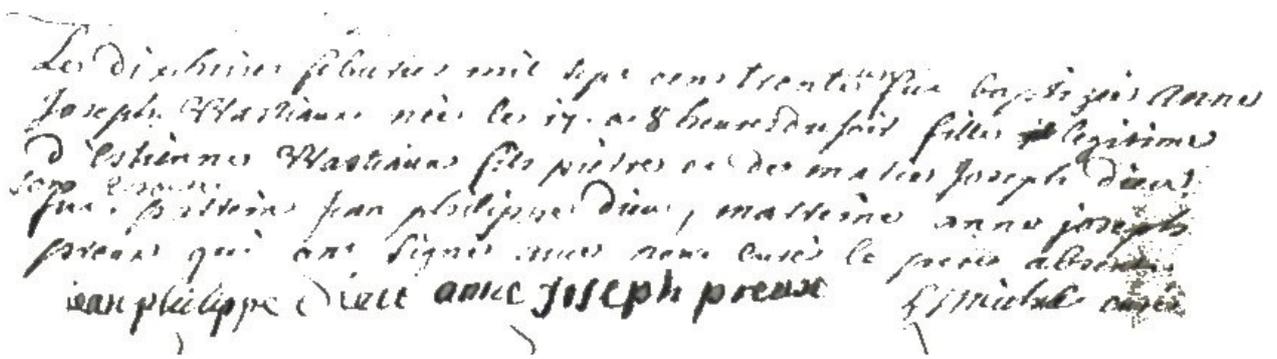
Anne aura quatre frères et une sœur, tous nés à Felleries

1732 - Extrait du registre des mariages de la paroisse de la ville d'Avesnes en Hainaut

L'an mil sept cent trente et un, le sept aout après avoir obtenu dispense d'un empêchement de consanguinité en quatrième degré, et dispense de deux bans, comme il nous a conste par l'expédition de l'une et de l'autre dispense datée du 2 aout 1731, était signé A Lalon vicaire général, et contre signé C Canapte, et un ban publié dans la paroisse de Felleries, j'ai conjoint par mariage à la réquisition de Monsieur Michel, curé de Felleries, comme il parait sur ses deux lettres du 5 et 7 aout 1731, après les remontrances vives sur l'indissolubilité du mariage et son engagement à vie, après que le fiancé a protesté publiquement se marier avec la fiancée pour remplir ses obligations, et satisfaire à ce que la fiancée exige de lui, et que tous les deux ont bien hautement et distinctement prononcé les paroles destinées dans le rituel pour marquer le consentement, en présence de témoins sous signés, Etienne WATTEAU et Marie Joseph DIEU de la paroisse de Felleries, et leur ai donné la bénédiction nuptiale, un petit enfant présent entre les bras de la dite Marie Joseph DIEU



Acte de mariage à Avesnes



Acte de naissance à Felleries

7^e EXPOSITION DU JEUDI DE L'ASCENSION

Ce jeudi de l'Ascension 2012, le soleil était au rendez-vous. Le public aussi. Toute la journée, ce sont quelques centaines de visiteurs qui ont pu voir notre exposition, salle des fêtes de Rousies.

Un nouveau succès pour cette manifestation, dont voici quelques photographies:





Une partie de l'équipe: René, Alain, Jean-Pierre et Bernard



Conclusion: c'était GEANT !!!

LA FIEVRE ADYNAMIQUE

En effectuant des dépouillements, ou en consultant les registres d'état-civil, il arrive de rencontrer des décès dont la cause peut attirer l'attention.

C'est le cas pour quelques communes prises au hasard, pour l'année 1809.

A Sars Poteries:

- ◆ Basile LECLERCQ, âgé de 17 ans, fusiller des gardes nationaux du Nord, entre à l'hôpital militaire de Lille le 18 octobre, et y décède le 6 novembre de fièvre adynamique.
- ◆ François THIERY, âgé de 16 ans, chasseur de la garde nationale du Nord, entre à l'hôpital militaire de Lille le 1 octobre, et y décède le 27 novembre de galle invitérée et de fièvre adynamique.
- ◆ Jean Baptiste HIVERT, chasseur au 28e régiment léger, entre à l'hôpital militaire le 14 décembre et y décède le 16 décembre de fièvre.

A Boulogne:

- ◆ Charles Louis COSSET, 17 ans, grenadier de la légion d'élite, entre à l'hôpital militaire de Bruges le 26 septembre, et y décède le 10 octobre de fièvre.
- ◆ Jean Baptiste PENIN, 22 ans, chasseur de la garde nationale du Nord, entre à l'hôpital militaire de Lille le 15 septembre, et y décède le 22 septembre de fièvre adynamique.

A Colletet:

- ◆ Pierre Joseph Séraphin HARCQ, canonnier, est entré à l'hôpital de Renuwez le 6 novembre, et y décède le 2 décembre. La même année, plusieurs décès sans cause indiquée.

A BOMPARD, docteur en médecine, nous fait en 1815 une description de cette fièvre adynamique.

Il écrit: "le rédacteur du journal général de médecine me reproche la distinction que j'établis entre la fièvre adynamique et la fièvre ataxique; il paraît qu'il aurait désiré que je désignasse, à l'exemple de plusieurs médecins, sous le nom générique de Typhus, les maladies que j'observai dans ces tems de calamité".

Son étude découle des observations faites courant l'année 1813 à l'hôpital d'Epinal, seconde place d'évacuation du département des Vosges. « les principales maladies qui se manifestèrent dans cette circonstance étaient des diarrhées, des fièvres ataxiques et adynamiques. Les militaires que l'on reçut à l'ambulance avaient essuyé des privations de toutes espèces; ils avaient été exposés aux intempéries de la mauvaise saison qui, cette année, a été très froide et très humide; la plupart étaient atteints de nostalgie, et cela devait être, lorsqu'on pense qu'ils venaient d'être arrachés tout récemment du sein de leur famille et dans un âge où le corps était loin d'avoir acquis toute sa force ».

La fièvre adynamique se développait de la manière suivante:

- ◆ première période: frissons suivis de chaleur, de céphalée déchirante. La bouche est pâteuse, la soif intense. Il y a des nausées, des vomissements
- ◆ deuxième période: elle intervient du 4e au 6e jour. On observe: délire, prostration des forces, visage décoloré, pouls très faible et irrégulier. Ces symptômes se prolongeaient jusqu'au 14e ou 15e jour, allaient en diminuant, avec la guérison, ou la maladie passait à la phase suivante.
- ◆ troisième période: des symptômes ataxiques se manifestaient: l'état était comateux, les plaies des vésicatoires gangrenées, les selles abondantes.

PRONOSTIC: il est toujours très défavorable, davantage à l'ambulance à cause de la contagion malgré les fumigations de Guyton-Morveau.

TRAITEMENT:

- ◆ première période: emploi de tartre stabié, qui était suivi d'abondantes évacuations par le haut et par le bas. La céphalée était calmée par l'usage de l'émétique. Il était prescrit de l'eau vineuse, l'oximel simple, l'oxicrat, le sirop de vinaigre, la limonade, etc. « La première période est généralement caractérisée par des symptômes gastriques, et je me suis toujours applaudi d'avoir commencé le traitement par l'emploi de l'émétique non seulement pour débarrasser les premières voies de toutes les matières hétérogènes qu'elles contenaient, mais aussi pour imprimer une secousse générale capable d'empêcher la congestion cérébrale. De plus on ne peut contester au tartre stibié la propriété de débarrasser le poumon des matières qui l'encombrent ».

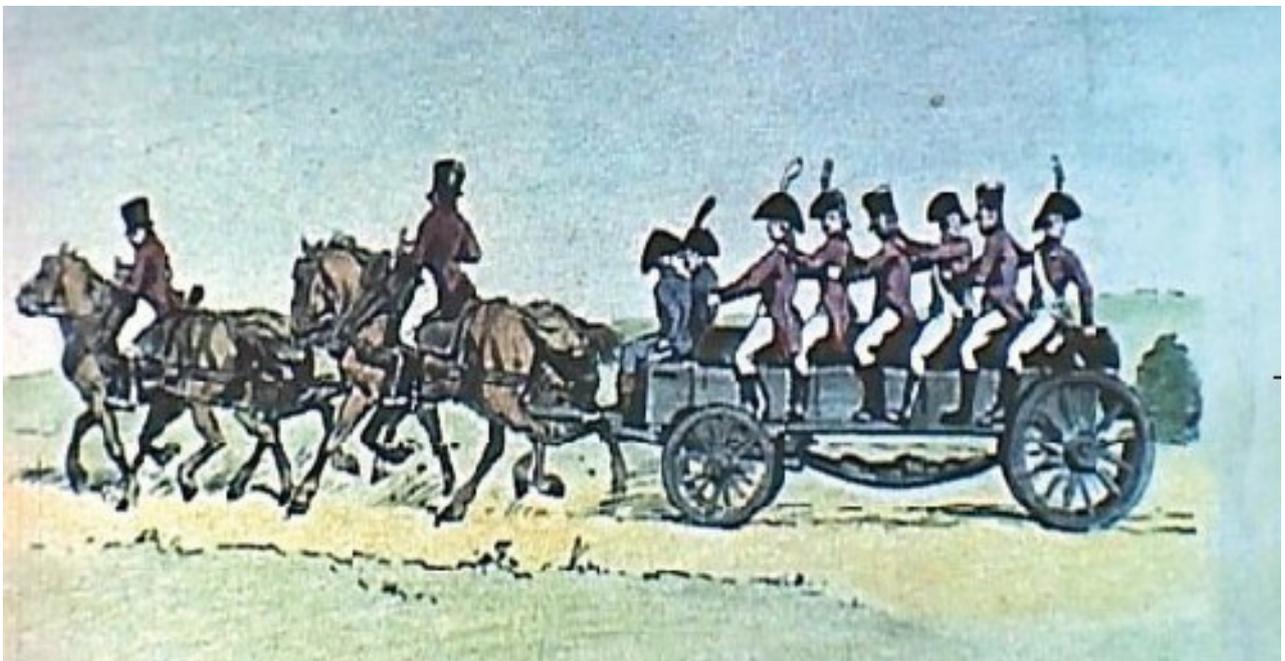
- ◆ deuxième période: emploi d'antiseptiques tel le quinquina, la serpentinaire de Virginie, la valériane
- ◆ troisième période: l'utilisation du camphre en lavement ou en friction est ajouté à la liste précédente. L'espérance d'une évolution favorable était conservée si la déglutition du malade se conservait libre. Sinon, le malade succombait du 20^e au 27^e jour.

A l'hôpital d'Epinal, la mortalité était de 10% pour les malades atteints de fièvre adynamique (20% pour la fièvre ataxique). En ville, la mortalité n'était que de 2% (8% pour la fièvre ataxique).

SOURCES : Etat civil de plusieurs mairies, « Description de la fièvre adynamique » par A BOMPARD.

GLOSSAIRE :

- ◆ ataxie: Désordre morbide des fonctions nerveuses, caractérisé surtout par le manque de coordination des mouvements volontaires.
- ◆ Fièvre ataxique: se présente tantôt sous les apparences d'un état inflammatoire, tantôt sous la forme ophtalmique, tantôt sous celle d'un coryza.
- ◆ adynamique: inflammation très intense de l'appareil digestif
- ◆ fumigations de Guyton-Morveau: pour la désinfection des salle de hôpitaux, d'abord à base d'acide chlorhydrique gazeux, puis de chlore.
- ◆ Emétique: préparation destinée à provoquer un vomissement
- ◆ Oximel: eau, miel, vinaigre
- ◆ Oxicrat: eau et vinaigre
- ◆ Tartre stibié ou émétique: préparation d'antimoine



Les médecins militaires

DEVOIR DE MEMOIRE

LA GREVE DES METALLOS DU 03/03/1942

Malgré l'occupation allemande, de nombreuses grèves éclatent dans le Bassin de la Sambre.

L'une d'elles a lieu le 3 mars 1942 pour obtenir plus de ravitaillement. Elle est organisée par le Comité de Défense des métallos, regroupant peut-être les membres du parti communiste interdit en 1939.

Le 24 février, le Comité de Défense avait envoyé à l'ensemble du patronat métallurgique de la région une lettre ouverte faisant connaître les revendications. La seule réponse fut un rappel aux ouvriers des termes de la nouvelle charte du travail, et l'indication que la grève qui se préparait était illégale.

Des tracts (de couleur rouge) sont distribués la veille. Des délégués sont désignés pour aller rappeler aux patrons les revendications. Ces derniers ne les reçoivent pas, mais font appel aux forces d'occupation.

Les délégués sont arrêtés par les autorités allemandes, ainsi que quelques autres ouvriers soupçonnés d'appartenir au Comité.

C'est la gendarmerie qui est chargée des interrogatoires.

Les interrogatoires des ouvriers de l'usine Delattre & Frouard à Ferrière la Grande, Applevage à Rousies et Louvroil-Monbard-Aulnoye ont été consultés. Certains noms de personnes ont été tronqués. Voici quelques exemples.

1- Ets DELATTRE & FROUARD

procès verbal réalisé par la gendarmerie de Maubeuge:

Ce jour d'hui, six mars mil neuf cent quarante deux, à seize heures quinze,

Nous soussignés:

Lxx Augustin, gendarme à Maubeuge, Dxx Lucien, Lxx Alfred, et Pxx Maurice, gendarmes détachés à la résidence de Maubeuge (Nord), revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, agissant en vertu des instructions de la Kreiskommandantur relatives à l'arrêt de travail le 3 mars 1942 de 10h à 10h30, aux Ets Delattre & Frouard réunis à Ferrière la Grande (Nord), avons entendu:

A) HAUTMONT Victor, ajusteur, 49 ans,

"Je travaille aux Ets Delattre & Frouard à Ferrière la Grande en qualité d'ajusteur depuis environ 12 ans.

Le 3 mars 1942, vers 10h, j'ai aperçu un rassemblement fait par mes camarades d'atelier. J'ai cessé mon travail et je me suis approché afin de savoir la raison de cet arrêt.

J'ai appris que l'arrêt de travail qui avait pour but de revendiquer l'augmentation des salaires et le supplément des cartes de ravitaillement.

Je ne puis vous dire qui a donné l'ordre de cesser le travail ni qui a pu distribuer des tracts dans l'usine.

Quant à moi, je puis vous dire que je n'ai vu aucun de ces tracts."

Lecture faite, persiste et signe.

Cinq expéditions, destinées:

la 1ère à M. le Préfet du Nord à Lille

la 2ème à M. le sous Préfet d'Avesnes

les 3e et 4e à M. le cdt de la Kreiskommandantur d'Avesnes

la 5e aux archives.

Fait et clos à Maubeuge le 3 mars 1942.

B) LANGLOIS René (1), 31 ans, tourneur, déclare:

« Hier matin 3 mars courant, les ouvriers tourneurs m'ont demandé d'aller avec Clerfayts à la direction de l'usine afin d'exposer leurs revendications. Nous avons essuyé un refus de la part du directeur, toutefois, nous avons fait grève de 10 heures à 10 heures 30 avec de nombreux ouvriers.

J'ai bien vu des tracts dans l'enceinte de l'usine, mais j'ignore qui les a apportés. Je ne sais pas non plus la provenance de ces derniers.

Je n'avais nullement envie d'exciter mes camarades à faire grève lorsque je me suis présenté à la direction ».

C) CLERFAYTS Henri, 51 ans, tourneur, déclare:

"En ma qualité d'ancien délégué, hier matin, vers 10h15, j'ai été désigné par de nombreux ouvriers ainsi que LANGLOIS René, à se rendre à la direction de l'usine Delattre pour exposer nos revendications.

Il me fut répondu que l'on ne pouvait nous recevoir du fait que le directeur était absent.

Pendant ce temps de nombreux ouvriers avaient cessé leur travail et je ne puis vous dire de qui provenait cette invitation. Je vous certifie n'avoir excité aucun ouvrier à faire grève.

Je ne suis pas non plus l'auteur de la distribution des tracts faite dans l'enceinte de l'usine".

D) LEMAIRE Alphonse, 63 ans, tourneur, déclare:

"Les camarades d'atelier et moi-même ayant jugé que notre nourriture était insuffisante avons cru devoir faire grève le 3.3.1942 de 10h à 10h30 aux Ets Delattre et Frouard.

Je ne connais pas la personne qui a pris cette initiative et ne vois aucun ouvrier ayant une attitude suspecte. Je n'ai jamais distribué de tracts et n'en ai jamais vu circuler".

E) Un ouvrier mentionne avoir vu un tract de "couleur rouge et à l'écriture polygraphiée" incitant les ouvriers à cesser le travail de 10h à 10h30.

2 - LES APPELVAGES (GOTTIGNIES)

Dix ouvriers sont arrêtés par la gendarmerie car "signalés comme pouvant être les promoteurs de ce mouvement".

Cinq d'entre eux faisaient parti de la délégation choisie à main levée parmi le rassemblement ouvrier, à raison d'un ouvrier par section, pour présenter les revendications à la direction. Elles avaient pour but l'augmentation du ravitaillement et l'attribution d'une carte de travailleurs lourd à chaque ouvrier:

- VANDEVELDE Désiré, 34 ans, dmt Rousies (1)
- DEVIN André, 30 ans, dmt Hautmont
- SPINETTE adolphe, 37 ans, dmt Cousolre (1)
- LHOST Lucien, 39 ans, dmt Ferrière la Grande
- TRANNOIS , 41 ans, dmt Rousies

Les cinq autres sont:

- FOULON Auguste, 47 ans, dmt Rousies
- RICHTER Marcel, 41 ans, dmt Rousies
- BLOQUE Edouard, 23 ans, dmt Ferrière la Grande
- CHERMANE Gilbert, 34 ans, dmt Ferrière la Grande (Condamné en 1939 à 20 jours de prison pour entraves à la liberté du travail, il devait être soupçonné d'être un des organisateurs)
- HUBERT Jules, 39 ans, dmt Rousies

3 - LOUVROIL-MONTBARD-AULNOYE

Dans les deux premières usines, tous les ouvriers auditionnés affirment ne connaître aucun organisateur.

Ce n'est pas la cas dans cette usine:

DExx Albert déclare aux gendarmes: "après réflexion faite, je préfère vous dire le nom d'un des instigateurs de la grève partielle du 3 mars 1942.

La veille CHANDELIER Maurice, ancien délégué est passé près du banc et nous a dit: "demain il faut arrêter les machines de 10h à 10h30 pour protester contre le manque de ravitaillement"...CHANDELIER sortait des tracts de sa poche et les lançait dans l'atelier. Ces tracts étaient ceux intitulés "tous pour la grève le 3 mars 1942, de 10 heures à 10h30... En ce qui concerne le contremaitre CHEVALIER, le matin du 3, il a dit "nous allons voir si les ouvriers tiennent bon et s'ils vont cesser le travail comme il est prescrit".

CHANDELIER Maurice déclare faire fonction de chef de banc. Avant la guerre il était délégué suppléant à la CGTU, puis a abandonné la politique après la dissolution du parti communiste.

Tous les contremaitres et employés interrogés affirmeront n'avoir vu aucun tract. Mais un autre témoignage émane du maire d'Aymeries, Jules DExx, qui déclare: Maurice CHANDELIER a toujours été sympathisant dès la formation du parti communiste. Je crois même, sans toutefois pouvoir l'affirmer qu'il était membre de la cellule. En tous cas son activité était très grande. a chaque manifestation, ou défilé du parti communiste il était toujours en tête. A mon avis, il était capable de procéder à la distribution de tracts.

DExx Albert accuse un autre contremaitre, Léon CHEVALIER, d'avoir dit: "on va voir si les ouvriers tiennent bonnet, s'ils vont cesser le travail comme il est prescrit". Ses collègues indiquent que ces paroles n'ont pas été prononcées.

Interrogé sur ce dernier, Paul DUxx, adjoint au maire d'Aulnoye, affirme ne pas lui connaître d'antécédent politique et n'avoir jamais entendu parler de lui. Même déclaration d'Henri GExx, chef de bureau à l'usine Montbard-Aulnoye.



Le document "Resistance Populaire en Sambre" édité par le Centre de Documentation et de Recherche d'Histoire sociale en Sambre-Avesnois nous donne le contenu du tract diffusé juste après cette grève:

Métallos du Bassin de la Sambre

Après votre grève magnifique du mardi 3 mars, il faut poursuivre l'action pour imposer la libération totale des ouvriers restants arrêtés arbitrairement, pour arracher vos revendications.

Le 24 février, se faisant en cela l'interprète de la volonté unanime des ouvriers, le Comité de Défense des métallos envoyait à l'ensemble du patronat métallurgique de la région, une lettre ouverte faisant connaître les revendications légitimes que les métallos entendaient voir aboutir et demandant que la réponse soit donnée par voie d'affiches pour le 28 février.

Or, malgré la modicité des revendications déposées, aucune réponse ne fut apportée; aussi, le Comité de Défense se voyait dans l'obligation de lancer le mot d'ordre d'arrêt de travail d'une demi-heure pour le mardi 3 mars.

Ce mot d'ordre correspondait tellement à l'état d'esprit des ouvriers qu'il fut suivi d'une façon presque unanime par les métallos du Bassin de la Sambre, et ce jour là, il y eut plus de 12 000 grévistes.

Non seulement les patrons refusèrent même de discuter, mais ils firent appel aux forces de répression, et firent arrêter de nombreux ouvriers qui, d'une façon spontanée, avaient été désignés comme délégués par leurs camarades de travail et qui n'avaient aucune responsabilité dans le mouvement.

Camarades métallos, puisque vous avez pris la responsabilité de les désigner, il y va donc de votre honneur que vous n'abandonniez pas vos frères de travail que vous avez vous mêmes choisis pour être vos porte-paroles, et qui sont actuellement arrêtés pour ce simple fait.

Mais en même temps il faut continuer la bataille pour que satisfaction vous soit donnée sur l'ensemble de vos revendications à imposer lors de votre prochaine action:

- ◆ la libération de tous les ouvriers arrêtés
- ◆ l'augmentation des salaires de 50%
- ◆ un meilleur ravitaillement, et en particulier la carte de travailleurs lourds pour tous les ouvriers, employés, technicien et personnel de maîtrise, un litre de vin par jour, un supplément de matière grasse, 500 grammes de pain par jour, des pommes de terre.
- ◆ l'obtention de la prime "zone rouge" (car zone menacée par les bombardements)
- ◆ pour le pain de vos femme et enfants

(1) ces personnes sont mentionnées le document "Resistance Populaire en Sambre" comme membre de la résistance.

Dans notre série Traces d'histoire,
Dans le cadre du devoir de mémoire,

1870 - 1914

Le profond bouleversement militaire de notre région

La France venait de s'affronter à une Allemagne forte de 518 000 hommes de troupe.

Par un objectif clair, l'ennemi de notre patrie venait de mettre en jeu une ligne forte de trois armées, chacune connaissant parfaitement son objectif, appuyée le cas échéant par les deux autres, toutes proches, le front d'attaque « ne faisant que » 120 km.

D'où l'absence totale de dispersion.

Chez nous, l'organisation fut telle qu'il convenait de la nommer pagaille !

Pourtant, nous étions supérieurs en hommes de troupe (550 000 hommes).

Notre volonté de résistance face à l'ennemi, conjuguée au fait que nous connaissions parfaitement le terrain (n'étions nous pas chez nous ?), devaient nous donner un avantage certain.

Bien plus décevant, pas même la préparation ni l'ordre ne constituaient notre point fort.

Pour preuve, dès le début du conflit, on manque de tout à Haguenau et Forbach parce que le nécessaire en vivres et équipements avait été convoyé par train jusqu'à une seule et unique destination : Metz.

C'était quasi ouvrir en grand les portes de Paris face à un ennemi qui, s'apercevant très rapidement de la faille, n'hésita pas à nous sanctionner sur l'heure.

De la prise de Wissembourg, le 4 août, à l'arrivée dans les faubourgs parisiens le 4 septembre, il n'y aura en tout et pour tout qu'un mois et demi de combat !

Napoléon III et son armée voient donc chuter l'Empire début septembre.

L'Empire déchu, la 3^{ème} république est proclamée. Avec la reddition de Paris, le 28 janvier 1871, la guerre prend fin.

Traité de Francfort

Les Allemands entre dans la capitale le 1^{er} mars 1871.

Thiers, rencontrant Bismarck, définit où plutôt se voit définir les conditions du traité, signé le 10 mai 1871.

Après les pertes de 1815 (Philippeville, Mariembourg, Chimay, Sarrelouis, le duché de Bouillon, Sarrebruck, Landau et les territoires de Chambéry et Annecy), la France voit une nouvelle fois ses frontières se modifier à son total désavantage puisque cette fois nous perdons une partie de l'Alsace-Lorraine.

L'après défaite de 1870 : les leçons

Dès 1871, la France prend conscience qu'il est vital de se fixer des objectifs.

Le premier objectif, incontournable, servira de règle : Toute l'efficacité de la défense nationale sera basée sur une concentration d'une armée organisée et rationnelle.

Tous les objectifs suivants devront concorder en tous points à l'objectif 1^{er}.

Dans notre région frontalière comme tout au long de celles au sud de notre département, il y a obligation de renforcer les points stratégiques de défense.

Se basant sur l'œuvre de Vauban, il convient de protéger les villes clefs par une mise en protection due en particulier à l'évolution de l'artillerie depuis Vauban.

Aussi, le Général Séré de Rivières se voit confier la mission de renforcer l'ensemble des fortifications de l'Est du territoire, en 1874.

Il va concevoir une série de fortifications sur tout le flanc Est du territoire. Pour réaliser ce qui deviendra l'œuvre majeure de sa carrière militaire, (au point qu'elle portera le nom de « système Séré de Rivières »,) va aussi naître rapidement le besoin impératif d'un nouveau moyen de transport.

Depuis quelques siècles, les plans de travaux de fortification comportent des mentions relatives à la main d'œuvre nécessaire : On compte toujours en charriots, brouettes, hommes et chevaux !

La situation a changée depuis quelques décennies. L'espionnage est de mise dans tous les camps. Les préparatifs doivent rester de plus en plus confidentiels.

Là, nous pouvons rejoindre notre Val de Sambre.

Chez nous, l'œuvre de Vauban, à Maubeuge, deviendra le point central d'une ceinture de défense qui sera marquée à jamais dès les premiers jours de la première guerre mondiale en territoire Français.

Séré de Rivières ne s'y trompe pas. Il prescrit une conception différente de ses contemporains. Suivant les conceptions de Montalembert, il crée un ensemble de forts flanqués d'ouvrages intermédiaires, pour le cas où un ennemi potentiel voudrait rejoindre Paris via un chemin bien connu depuis des générations par tous les envahisseurs.

Notre région, comme toutes celles du Nord, pose problème. En opposition avec celles de l'Est qu'il a bien connues, la topographie du terrain est mal adaptée au système de rideaux défensifs.

De plus, il conserve toujours à l'esprit que Metz, devenue allemande depuis 1871 est défendue entre autre par des fortifications ... érigées par lui-même !

Pire, comme se complaisait à l'affirmer Vauban, l'orientation des cours d'eau ne forme pas un barrage défensif mais au contraire protège les flancs des axes de pénétration de l'ennemi.

Serré, dans son mémoire du 15 avril 1876, décrit la région Nord comme idéalement à diviser en 3 zones :

la 1^{ère} part de nos cotes et s'étend jusqu'au cours de l'Yser,

la seconde s'étend du sud de l'Yser au Sud de l'Escaut en couvrant les cours de la Lys, la Deûle, la Scarpe et bien entendu Lille,

la troisième s'étend jusqu'à la Meuse et renferme donc de grandes places : Condé, Valenciennes et bien entendu Maubeuge. Autre particularité, cette zone comprend la « trouée de l'Oise », » brèche ouverte par les traités de 1815 dans la frontière de Vauban ! »

Le chantier s'engage donc, mais avancera toutefois plus lentement que ne l'espérait Séré de Rivières.

Les couches de terre (dans notre région, l'argile se trouve sur la quasi-totalité de la rive gauche de la Sambre) doublent les couches de briques des casernements et sont censées absorber les impacts d'obus par la plasticité naturelle de cette matière naturelle.

Là, nos prochaines revues vous feront découvrir toute l'œuvre de Serré en Val-de-Sambre et les essais réels de tir.

Et puis, voilà que le progrès de l'artillerie fait des bons considérables !

Un certain Eugène TURPIN invente un nouveau type d'explosif, beaucoup plus performant que la poudre noire utilisée antérieurement. Nous parlerons plus loin de cet homme.

Un nouveau moyen de transport au service des armées

Pour terminer notre histoire des réseaux ferroviaires, nous devons aborder un lien majeur avec nos futurs sujets dans le cadre du devoir de mémoire.

Parce que les progrès de l'artillerie (la mélinite en 1885 et l'an suivant des obus-torpilles), vont remettre en question les principes de la fortification définis par Serré, il faut dorénavant se montrer apte à ne pas se voir démolir les forts maçonnés au premier tir au but ennemi. Il s'agit donc plus seulement d'approvisionner les nouvelles places fortes en munitions et matériels divers.

Parce que plus il y a d'hommes sur le site des travaux, plus il y a de possibilités aux espions d'enquêter en toute impunité,

parce que les progrès de l'artillerie nécessitent de plus en plus gros volumes de matériaux à déplacer pour se mettre à l'abri,

Parce qu'il faut faire vite, l'Allemagne se montre terriblement belliqueuse et organise son armée,

Un moyen de transport (bien connu des services du Génie militaire pour être l'objet de consultation obligatoire de ses services depuis quelques années) se révèle indispensable : le chemin de fer.

A proximité des futures forteresses, il faut :

- un système adapté en capacité aux charges à transporter,
- obtenir une manœuvrabilité simple, y compris dans les parcours sinueux,
- mettre en œuvre un système normalisé, facilement reproductible à l'infini,
- être suffisamment léger pour être portable à dos d'animal voire d'homme,
- être suffisamment étroit pour se faufiler à l'abri d'observateurs belliqueux,
- être très rapidement démontable en cas d'invasion en zone de conflit.

Retour dans l'histoire des transports

Pourquoi inventer ce qui existe déjà pour un autre usage ? Il suffit de faire un rapide retour dans l'histoire :

- ◆ Empire romain : certaines portions de voies présentent deux ornières à écartement fixe de 1,30 m à 1,47 m taillées dans la pierre, évoquant un système de guidage
- ◆ 1550-1600 : des charriots sur rail en bois circulent dans les mines de fer et de charbon tant en Alsace qu'en Angleterre
- ◆ 1700 : les rails en bois sont recouverts de métal, contre l'usure
- ◆ 1763 : premiers rails en fonte dans la mine de Coalbrook Dale
- ◆ 1789 : William Jessop invente en Angleterre le rail avec rebord.
- ◆ 1804 : Richard Trevithick invente la première locomotive à vapeur, au pays de Galles.
- ◆ 1825 : première ligne de chemin de fer utilisée à des fins de transport de voyageurs
- ◆ 1827 : première ligne de chemin de fer utilisée à des fins de transport de voyageurs, en France.

Un chemin de fer spécifique au service des armées

Pour un usage bien différent de celui de l'armée, la récolte de betteraves, Paul Decauville invente en 1875 un système qui porte son nom – des éléments de rails modulaires et des wagonnets porteurs. Ce système se démontrant bien pratique, il devient évident qu'il ne reste qu'à adapter le système Decauville à des fins militaires.

En outre, l'artillerie de forteresse doit impérativement être complétée par des pièces d'artillerie lourde, mobiles et dispersées en batteries entre les places fortes.

Ce service ne peut être efficacement assuré par traction animale et tracteurs d'artillerie.

Justement, un capitaine s'attache à transformer les matériels ferroviaires industriels et civils à voie étroite : le capitaine Prosper Péchet (1849-1928).

Particulièrement marqué par la défaite de 1871 et la chute de Metz, ce polytechnicien à soif de revanche.

Il s'emploie à imaginer un dispositif capable de déverrouiller l'Alsace-Lorraine.

Pour cela, il faut véhiculer des canons de marine de 30 à 40 tonnes, nécessaires à la reprise des forts capturés par l'ennemi.

Mais voilà, il faut satisfaire les besoins de l'artillerie et du génie !

Les opinions divergent :

- ◆ l'artillerie préconise des voies de 0,50 m capables de pénétrer dans les casemates jusqu'aux pièces,
- ◆ le génie est partisan de la voie métrique, pour une continuité avec les chemins de fer départementaux.

Certains préfèrent une largeur de 0,70 m, d'autres 1,10 m...

Les essais iront bon train jusqu'en 1888.

Comme nous l'avons vu dans nos numéros précédents, la largeur des voies de chemin de fer est régie par la loi de 1880 qui a autorisé la création de lignes à écartement plus étroit que le standard de 1,436 m et permis également leur établissement sur la chaussée des routes ou en accotement (Notre tramway, « le péril jaune » et le train de Villers).

En effet, en mai 1888, Péchet démontre au ministre de la Guerre qu'il est enfin possible d'amener sur le champ de bataille armes, munitions, matériel et denrées avec pour seul outil une voie ferrée de très faible écartement. Cet équipement répond à l'ensemble des conditions imposées depuis l'origine du projet (voir plus haut) et même bien plus. Dans sa démonstration, Péchet relie une voie ferrée standard à un théâtre imaginaire d'opération, 5 km plus loin, par une voie de 0,60 m. En moins d'une heure, six canons de 155, toutes leurs munitions seront déployées en batterie au point choisi.

Le Général Séré de Rivières attendait avec impatience un moyen de transport performant. Ce sera 8 ans après sa mise en disponibilité qu'un autre officier donnera naissance à cette belle invention !

Dès juillet 1888, l'armée baptise de « matériel d'artillerie 1888 » le système Péchet.

Suite à l'invention de l'obus-torpille, il faut se rendre à l'évidence : il faut tout renforcer. Le béton armé répond à cette nécessité. Vite, vite, l'ennemi est visiblement en pleins préparatifs !

Et voilà le matériel d'artillerie 1888 dans notre région, avec pour mission non pas le transport d'artillerie mais de celui des matériaux de construction !

Si l'homme, sur site, use toujours de chariots, pelles et autres instruments plus rudimentaires, les chantiers seront aussi desservis par la petite voie ferrée.

Voici donc la nouvelle tâche pour notre système Péchet.

Le système Péchot

Mais qu'est-il exactement ?

C'est un système complet constitué d'éléments de voie préfabriqués faciles à mettre en œuvre, de matériels roulants adaptés et très stables, modulaires et combinables entre eux, et d'un type de locomotive à vapeur spécifique, la machine « Péchot-Bourdon ».

1) **La voie** est constituée d'un pré assemblage d'éléments : des rails fixés sur des traverses d'acier d'environ 1 m. Ces modules sont munis d'embouts mâles et femelles à leurs extrémités, tout comme ceux des trains électriques de notre enfance. Les éléments droits existent en trois longueurs :

- ◆ 5 m (8 traverses, 167 kg, manipulable par 4 hommes)
- ◆ 2,5 m (5 traverses)
- ◆ 1,25 m (3 traverses)

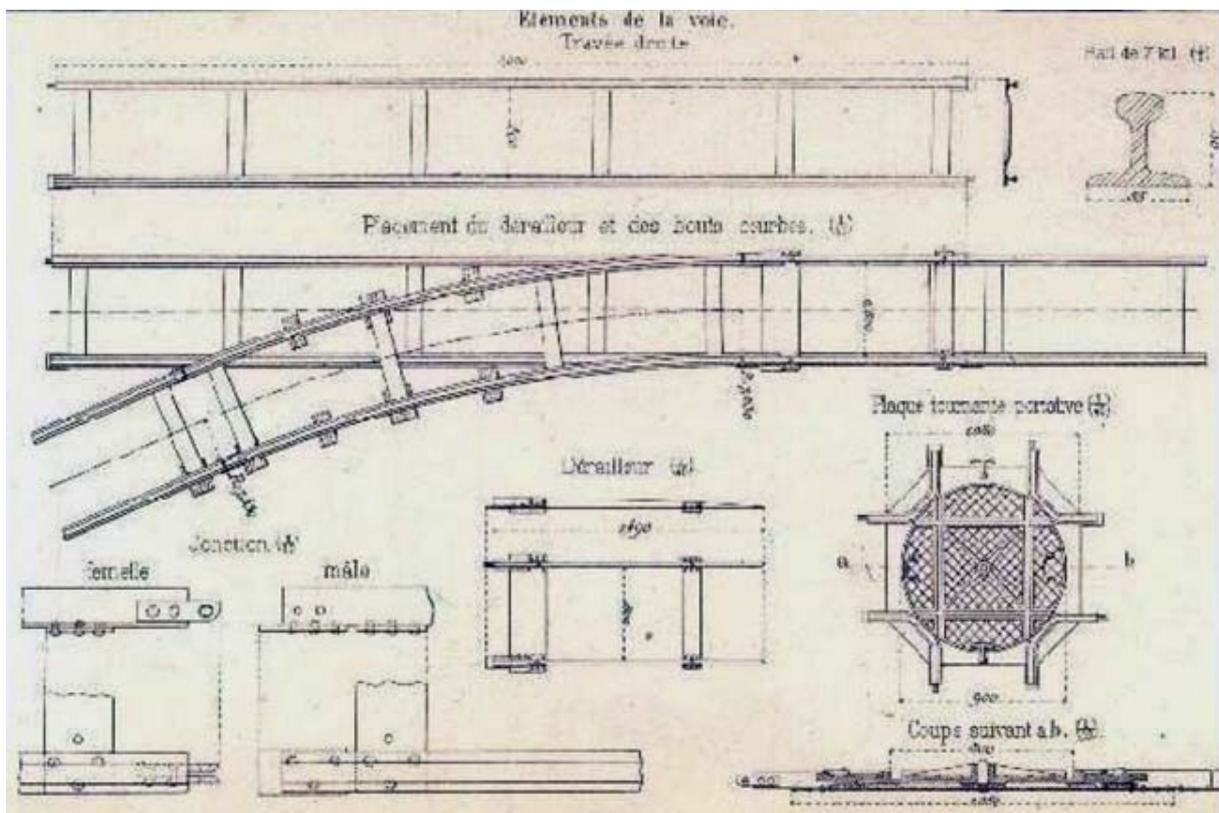
Des travées courbes sont aussi conçues à différents rayons,

- ◆ 100 m pour le plus large
- ◆ 7,60 m, pour les trajets à l'intérieur des fortifications, autorisant à la voie d'adopter des parcours très sinueux.

[A signaler : Une variante plus méconnue et très controversée aurait été créée, constituée d'éléments à l'écartement de 0,50 m (longueurs et poids sont aussi différents)]

Bien entendu, il faut pouvoir changer de direction et rejoindre d'autres voies.

Des aiguillages complètent donc le matériel de voie. Plus intrigant, et parce que les charges sont généralement faibles, seront même inventés des systèmes de dérailage / enraillage permettant d'éviter la pose toujours plus fastidieuse d'aiguillages entre 2 voies plus ou moins parallèles !



Le système se complète d'aiguillages, de dérailleurs permettant aux wagonnets de passer d'une voie à une autre sans que celles-ci soient raccordées, de croisements à aiguilles et de plaques tournantes sur galets, pouvant supporter un poids de 9 tonnes à 12 tonnes suivant capacité. Ces plaques permettent le changement de voie en toutes directions, ceci dans un espace minimal réduit. Plus rarement, des sections de lignes devant supporter un fort tonnage ou un trafic soutenu seront posées en rails lourds sur traverses de bois.

Si à l'origine, ces éléments de voie sont fabriqués par les établissements Decauville, d'autres industriels français fourniront bientôt l'effort de préparation à la guerre puis l'effort de guerre lui-même : (Pétolat, Popineau, Vizet, Weitz)

2. **Le « wagon »** sera réduit au strict minimum : un bogie Péchot, en fait un ensemble porteur de 2 fois deux roues sera le plus petit module de base.

Une gamme plus élaborée sera finalement construite :

Il s'agit d'un bogie à 2, 3 ou 4 essieux sur ressorts à lames et balanciers, supportant respectivement 5, 9 et 12 tonnes. Un plateau pivotant permet d'y monter une traverse et une barre de liaison pour l'accoupler à un autre bogie.

En option, il reçoit un frein à volant. On lui trouve un bel avantage : le centre de gravité est situé très bas, gage de sécurité sur les parcours accidentés, voir au choc d'un impact de tir.

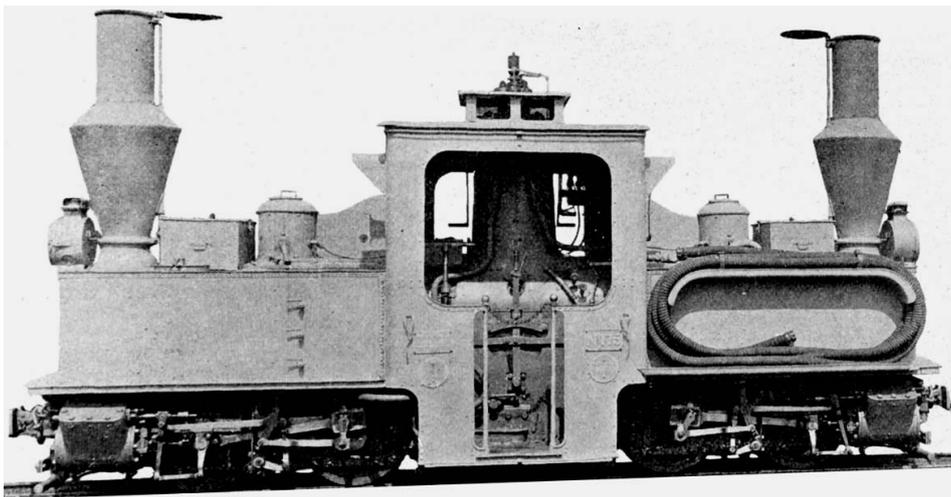
Autre accessoires :

Sur les extrémités de la traverse, on peut monter des barres verticales, nommées ranchers, destinées à stabiliser les chargements longs.

Pour le transport de canons, le bogie Péchot peut recevoir un équipement appelé « truck Mle 1888 », on l'appelle plus familièrement « plate-forme Péchot ».

Le système se complètera bientôt d'autres équipements : deux modèles de citerne, deux types de grues, etc.

3) **Les locomotives** seront bien entendu spécifiques à l'utilisation attendue.



De gabarit réduit pour circuler dans les mêmes boyaux étroits que constituent les couverts à l'abri des regards ennemis, elles doivent aussi utiliser une énergie bien maîtrisée : ce sera donc la vapeur, mais avec une taille de chaudière relativement faible tout en conservant une puissance maximale face au tonnage à tracter. Heureusement, il ne s'agit pas de battre des records de vitesse. L'ingénieur Charles BOURDON étudia la locomotive et de nombreux aspects techniques. La locomotive « Pechot-Bourdon » répondra à cette attente.

Au cours du premier conflit mondial, les hommes de troupe de notre région croiseront tôt ou tard ce type de matériel au log de leur carrière militaire.

Voici donc une affiche réalisée au titre de notre association et que vous avez sans doute pris connaissance lors d'expositions réalisées par l'office du tourisme maubeugeois.

Les militaires français et anglais utilisèrent des voies ferrées.

La ligne 4 du tramway sera utilisée par nos alliés Anglais.



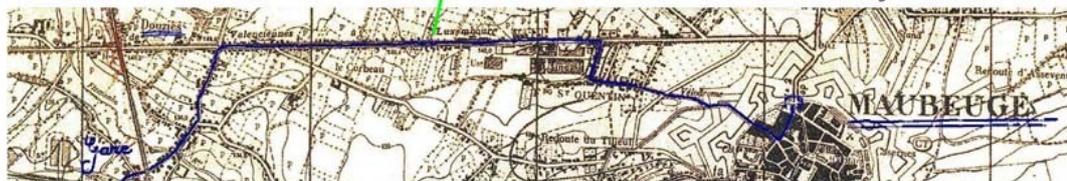
Des locomotives et un convoi d'artillerie lourde sont stationnés route de Valenciennes à Maubeuge, au lieu dit "le Luxembourg"



Les motrices Crochat, dites "pétroléo électriques", étaient spécialisées dans la traction de convois d'artillerie lourde sur voie ferrée.



Ce panneau, rédigé en anglais, ne laisse aucun doute : Nous sommes bien dans une zone où stationnent des unités militaires anglaises.



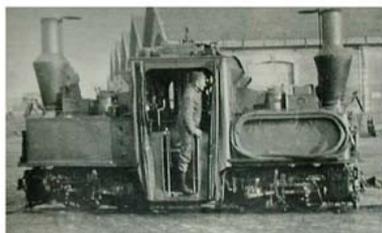
Et du côté de nos braves soldats français ...



Parfois, entre les forts, des voies Decauville (écartement de 60 cm), aidaient aux transports de troupe et de matériel.



Un convoi lourdement chargé.



Cette locomotive Pechot 030 + 030, pour voie de 60, était souvent utilisée.



Parfois, bien trop rarement, le petit train amenait le courrier du coeur, mais aussi de rares journaux, avec leurs dessins humoristiques tels ceux de Brousset ...

Parce que les recherches de puissance supplémentaire remettent en question l'utilisation de la vapeur sur une voie aussi étroite, Henri CROCHAT inventa un moyen de traction bien différent. Il s'agit d'un tracteur blindé à deux essieux, en forme de fer à repasser, construit à Saint-Chamond par la Société des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt. Commandé par l'armée à 200 exemplaires, il entre en service en 1918. C'est l'un des premiers véhicules à transmission électrique : son moteur à pétrole entraîne une dynamo qui alimente les moteurs des essieux. Des locotracteurs Crochat pour voie normale ont également existés. Les locotracteurs Schneider et Crochat consomment environ 2,5 à 3 litres d'essence au km !

A Maubeuge, nous en rencontrerons plusieurs exemplaires sur un gabarit de voie intermédiaire : la voie de 1 mètre. Les documents d'archive les montrent dans l'actuelle avenue Jean Jaurès à Maubeuge (photo centrale en haut de notre affiche) mais aussi dans les ateliers de Sculfort.

Toutefois, aucun exemplaire ne figure dans la mémoire des « métallos » de la région, parmi les dédommagements de guerre laissés au service de notre industrie régionale.

Des hommes marquent de leur nom l'histoire militaire de cette période

En voici quelques uns :

SERRE DE RIVIERES

Quel est donc ce général et quel est son parcours militaire ?

20 mai 1815 : naissance de Raymond Adolphe Séré de Rivières à Albi, Tarn, F, fils d'un militaire, le Chevalier de Rivières.

1835 : Entrée à l'Ecole Polytechnique,

1837 : Entrée à l'Ecole d'application de l'Artillerie et du Génie à Metz,

1841 à 1843 : Affecté en Afrique,

1843 : Nomination au grade de Capitaine, affectation à Toulon jusque 1848,

Septembre 1847 : Mariage avec Honorine GARNIER, fille du maire de Toulon,

1854 à 1858 : affecté au Dépôt des fortifications de Paris,

1858 : Nommé chef de bataillon,

1859 : Blessure à la jambe gauche lors des combats de Mélégnano. Il est alors commandant du Génie de la 3^{ème} division,

Juin 1859 : Il reçoit la Croix d'officier de la Légion d'honneur,

1862 : Lieutenant-colonel, il est envoyé à Nice pour étude de l'organisation de la frontière des Alpes,

1864 : Nommé à Metz pour l'étude du camp retranché. Il construit 4 forts détachés,

1868 : Nomination au grade de Colonel, il devient directeur du Génie de Lyon,

1869 : Il fortifie Langres,

1870 : Il fortifie Lyon,

15 janvier 1871 : Général de brigade, il prend part à la bataille d'Héricourt,

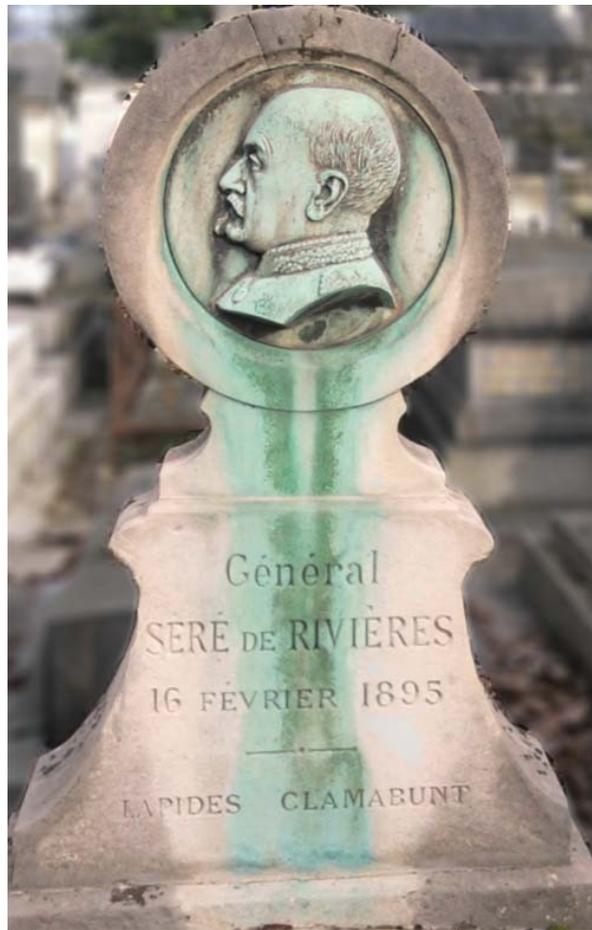
11 avril 1871 : Nomination en qualité de chef du Génie du second corps d'armée à Versailles,

11 juin 1873 : Nomination au titre de service du Génie au ministère. Il est alors secrétaire du comité de défense chargé de réorganiser les défenses de la France. Présentant plusieurs mémoires, (considérations sur la construction de la frontière de l'Est -juin 1871- puis Exposé sur le système défensif de la France en 1874) Dans ce dernier, il y propose un nouveau système fortifié,

De 1874 à 1885, sur ce modèle de fortification, quelques 400 ouvrages militaires seront construits sur tout le territoire.

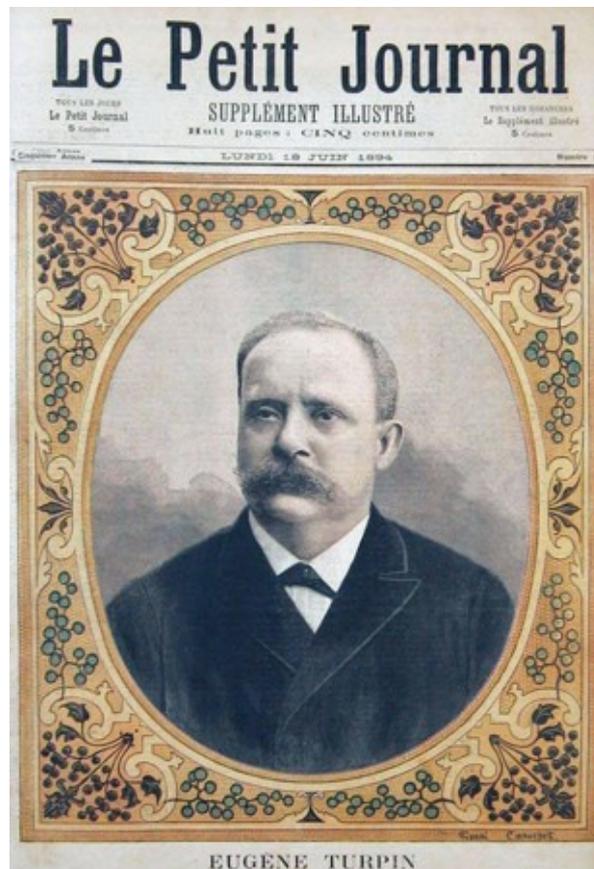
10 janvier 1880 : Mise en disponibilité par le Général FARRE, ministre de la guerre, suite à une polémique lancée à l'encontre des services de son arme : le Génie. Remplacé par son successeur, le général COSSERON DE VILLENOISY, ses travaux seront achevés.

16 février 1895 : Général de division, il décède à Paris et est inhumé au Père Lachaise où il repose (division 95, allée 4, monument 59).

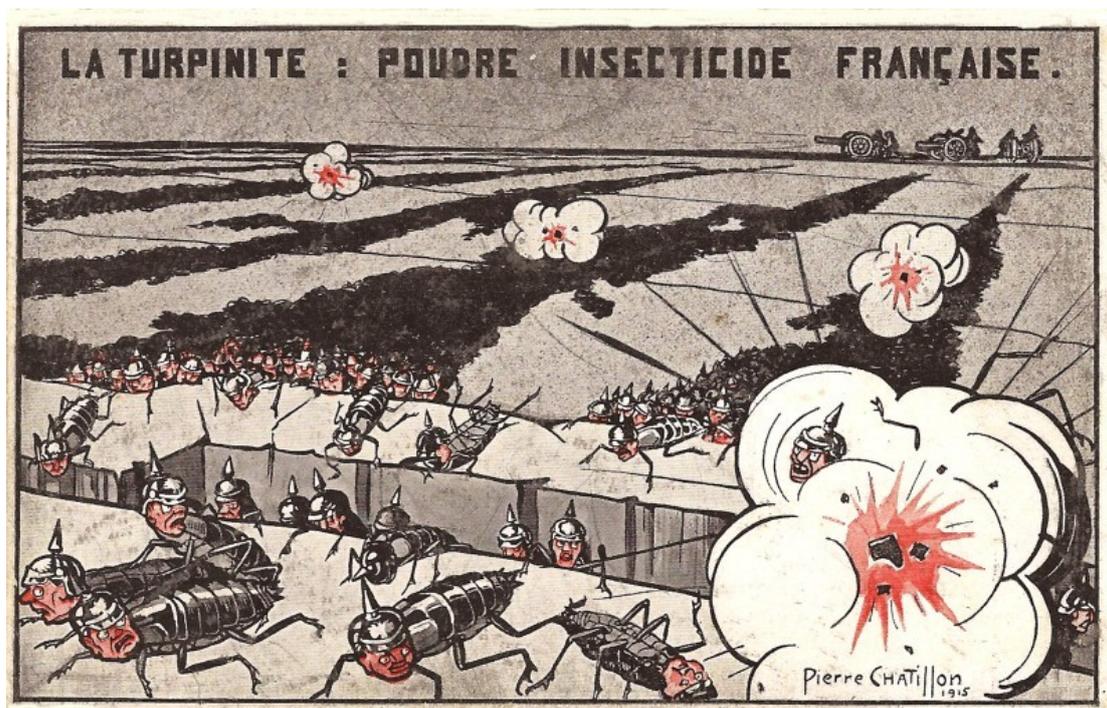


Eugène TURPIN

Eugène Turpin invente un nouvel explosif : la Turpinite.



En 1915, cette invention sera l'objet d'une propagande pour la lutte contre la nouvelle espèce de « cafards » que nous avons découverts dans nos articles précédents.



L'année suivant l'invention du nouvel explosif voit son utilisation objet de l'invention d'un nouveau projectile : l'obus torpille.

Cet obus remettra en cause l'efficacité et avant tout la solidité des ouvrages en cours de construction sous la direction de Serré de Rivières.



PROSPER PECHOT

1849 : né à Rennes,

1869 : Il entre à l'Ecole Polytechnique (Promotion 1869),

Les 2 ans d'études sont coupés par la guerre de 1870. Comme ses camarades de promotion, il est nommé lieutenant et affecté dans un bastion près de la Porte d'Ivry,

1870 : il sort de l'Ecole Polytechnique,

Juillet 1877 : Il épouse Marguerite Normand l'épouse à Orléans,

Fin 1877 : Nommé à la Direction d'artillerie de la Ville de Lyon, puis à Bourges,

Fin 1880 : Il entre pour 3 années à l'Ecole de guerre à Paris. [La création de cette école est récente (1878). Y sont admis par voie de concours des lieutenants, capitaines et commandants de 26 à 39 ans qui en sortent avec le titre d'officier breveté d'état-major].

1882 : Il rédige un mémoire consacré à un nouveau matériel de voie ferrée utilisable par l'armée. (L'objectif est d'avoir puissance, souplesse et facilité de pose nécessaires. La voie dite normale (celle du chemin de fer des compagnies nationales) comme la voie de 1 mètre (celle de notre tramway et du train de Villers) ne répond pas à ses attentes. Il opte pour une voie de 0 m, 60. Le Génie, qui préconise la largeur de 1 mètre rejette son projet: La lutte durera près de 6 ans. Finalement, la voie de 0 m, 60 sera enfin adoptée, après beaucoup de temps perdu en études et essais inutiles.)

Septembre 1883 : Il sort de l'Ecole de guerre : Le voici donc porteur du titre d'Officier breveté d'Etat Major,

1928 : Portant le grade de Colonel, il décède. (Le conseil municipal de Toul nomme une rue à son nom. Celle-ci, longeant l'arsenal de la Ville est logiquement celle où le Colonel avait effectué les essais et expériences de mise au point de la « voie de 60 »).



Base documentaire et cartes postales: bibliothèque et collection privée de l'auteur, Alain HUBLAU

Affiche d'exposition : Racines et Patrimoine

Reproduction interdite sans autorisation de l'auteur